

Loi

L/92/ 032 /CTRN du 1992
RATIFIANT ET PROMULGUANT
L'ACCORD DE PRET N°F/GUI/DRU/92/20
SIGNE LE 12/MAI 1992 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT RURAL DE SIGUIRI II

LE CONSEIL TRANSITOIRE NATIONAL A DELIBERE ET ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT
LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER.- Est ratifié et promulgué l'Accord de Pr
n°F/GUI/DRU/92/20 signé le 12 Mai 1992 entre la Répub
de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD)
mettant à la disposition de la Guinée un Prêt d'un mon
de neuf millions huit cent soixante dix mille (9.870.0
unités de compte (UCF) pour le financement rural de Si
II.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée
Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée
comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, le 3 Sep

GENERAL LANSANA C